INFOPIP
Lettre d'information du
Programme Initiative Pesticides
n°31 | JUIN 2005

DANS CE NUMERO :

• A LA UNE — Ghana : produire l'ananas MD2 dans le respect des bonnes pratiques agricoles
• SUR LE TERRAIN — Une Délégation UE-ACP visite des entreprises horticoles au Sénégal
• QUESTIONS / RÉPONSES — Certaines chaînes de distribution européennes imposent aux entreprises horticoles d'utiliser des désinfectants de marques précises : cette exigence, qui peut grever la rentabilité, est-elle acceptable ?
• 3 QUESTIONS À ... — Shamit Shah, société Jesfruit (France)
• UTILE À SAVOIR — Real IPM parmi les 12 finalistes du World Challenge BBC - Newsweek
Le PIP a remis la liste complète des demandes de Tolérance Imports à la Commission Européenne
• SUR LE NET — Lutter contre les insectes sans utiliser de pesticides

A LA UNE

Ghana : produire l'ananas MD2 dans le respect des bonnes pratiques agricoles

Depuis une dizaine d'années, le marché international de l'ananas frais se caractérise par l'accroissement de la consommation, la diversification des variétés et la revalorisation du produit. Sur les marchés européens, les pays d'Afrique de l'Ouest - en particulier la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont peu à peu perdu leur place de fournisseurs principaux de l'Europe, face au Costa Rica. Cette origine a désormais acquis une place dominante avec la variété MD2 ou « Extra Sweet ». Traditionnellement producteurs de Cayenne lisse, les pays africains se tournent à présent vers de nouvelles variétés pour répondre à la demande européenne et prendre une place dans le marché du MD2. Le 26 avril 2005, le PIP a organisé à Accra, au Ghana, un séminaire consacré à l'itinéraire technique de production de l'ananas MD2, animé par des experts de renommée internationale. Des exportateurs du Ghana ont en effet choisi ces dernières années d'introduire cette variété, mais l'expertise en MD2 fait défaut dans le pays. Pour aider les planteurs ghanéens à s'approprier les pratiques agricoles spécifiques et à développer avec succès la culture de cette variété, le PIP a fait appel à des spécialistes du MD2 au Costa Rica. Ces

experts ont été chargés de mener des missions de conseil sur le terrain, auprès d'une vingtaine d'exploitations du pays. Le séminaire de synthèse a aussi été l'occasion de faire le point sur la situation de l'implantation du MD2 chez les producteurs-exportateurs du Ghana. Les opérations de nutrition et de fertilisation, de récolte et de traitement post-récolte de l'ananas ont en particulier été au centre des discussions. Un « manuel de production de la variété MD2 » réalisé par le PIP a été mis à la disposition des quelque 70 participants du séminaire, parmi lesquels l'ensemble des producteurs-exportateurs, la Task Force ghanéenne, mais aussi des représentants du Ministère de l'agriculture, de la Banque Mondiale, ainsi que quelques producteurs d'ananas de Côte d'Ivoire, eux aussi intéressés par le MD2.

Retour au sommaire

SUR LE TERRAIN

Une Délégation UE-ACP visite des entreprises horticoles au Sénégal

Le 17 avril dernier, des représentants de l'Union européenne et des Etats ACP ont visité la SEPAM et les Ets PDG, deux entreprises horticoles sénégalaises qui exportent des légumes et des fruits frais vers les marchés européens. L'Euro-députée britannique Fiona Hall (Parti Libéral-Démocrate) et Hélène Fiagan du Secrétariat Général du Groupe des Etats ACP ont notamment pris part à cette visite de terrain, organisée par le PIP en marge de la 9ème session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire UE-ACP, qui s'est tenue à Bamako (Mali) du 16 au 21 avril 2005.

Les entreprises visitées, qui bénéficient d'un appui du PIP pour se mettre en conformité par rapport aux normes de qualité sanitaire, ont enregistré des résultats très positifs au cours des dernières campagnes. La SEPAM, basée à Rufisque, est l'une des deux plus grandes entreprises productrices-exportatrices du Sénégal, avec quelque 3.500 tonnes de haricots verts et tomates cerises exportés chaque année vers l'UE. Elle fait désormais partie des entreprises horticoles en Afrique à avoir décroché la certification internationale Eurepgap. PDG, à M'Beer, est une entreprise de taille moyenne, qui n'a pas de périmètres de production propre. Elle s'approvisionne exclusivement auprès de quelque 300 petits producteurs de haricot vert et de mangue, qu'elle encadre et forme, notamment avec l'aide du PIP.

A l'issue de la visite, la Parlementaire Fiona Hall a déclaré : "les petits producteurs des pays ACP ont besoin du soutien continu de l'Union européenne pour répondre aux normes élevées de consommation sur le marché européen."

Retour au sommaire

Certaines chaînes de distribution européennes imposent aux entreprises horticoles d'utiliser des désinfectants de marques précises : cette exigence, qui peut grever la rentabilité, est-elle acceptable ?

Réponse :

L'utilisation de désinfectants dans les stations de conditionnement et les locaux de stockage est soumise à la réglementation européenne. L'homologation et l'usage des désinfectants et autres biocides font l'objet du Règlement (CE) n° 852/2004 (remplaçant la Directive 93/43/CEE) relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, et de la Directive 98/8/EC relative aux critères de mise sur le marché de ces produits. Aucune réglementation n'impose l'emploi d'une marque bien précise de produit désinfectant. Les recommandations des chaînes de distribution devraient se limiter à préciser éventuellement la méthode de désinfection souhaitée, la nature chimique du produit, sa dose et les bonnes pratiques d'utilisation. A l'instar des pesticides, les produits désinfectants « génériques » (fabriqués localement), s'ils présentent les mêmes propriétés physico-chimiques et biologiques que les produits de marque, et s'ils sont utilisés dans des conditions identiques, auront la même efficacité.

Rappelons que la désinfection, qui est un maillon essentiel dans la démarche de qualité des entreprises, est une opération qui vise à réduire le nombre de germes pathogènes (bactéries, virus, champignons) présents au moment où elle est effectuée ; une stérilité parfaite n'est jamais obtenue, mais la désinfection des produits et des locaux permet de réduire les risques d'intoxication des consommateurs et les pertes économiques dues à l'altération physique ou organoleptique des fruits et légumes. Le producteur a le choix entre des méthodes physiques (trempage dans l'eau chaude ou utilisation de la vapeur) ou des produits chimiques de désinfection (appliqués par pulvérisation, par aspersion, par trempage, par fumigation ou par nébulisation). Le producteur qui aura recours à ces derniers devra effectuer un choix en combinant divers critères : coût, désinfection optimale, sécurité du produit, risques pour l'opérateur et pour l'environnement. En tout état de cause, le désinfectant devra être autorisé pour cet usage et être utilisé en respectant le mode d'emploi. L'efficacité des désinfectants dépend de plusieurs paramètres : la concentration, le temps de contact (le plus important), la température et l'état de propreté du support désinfecté.

Retour au sommaire

3 QUESTIONS À ... Shamit Shah, société Jesfruit (France)

Shamit Shah est Acheteur au sein de la société Jesfruit, une entreprise d'importation de légumes et fruits exotiques. Créée en 1994 et basée à Saint-Andiol dans le Sud de la France, elle emploie 15 personnes. Les produits de Jesfruit proviennent du monde entier : du Kenya, du Sénégal, mais aussi du Brésil, du Mexique, d'Afrique du Sud et de bien d'autres pays encore. **Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confronté en tant qu'importateur ?** Je distribue 95% de mes produits en France. Dans ce pays, en particulier, la compétition est très grande et la pression sur les prix est énorme. En tant qu'importateur, nous sommes responsables de la qualité des produits que nous mettons sur le marché et nous devons respecter les réglementations sanitaires européennes. Mais les petits et moyens importateurs comme nous ont des ressources humaines et financières limitées pour prendre connaissance de la législation européenne et l'appliquer. **Exigez-vous de vos fournisseurs des certifications de référentiels de qualité tels qu'Eurepgap ou BRC ?** Certains des exportateurs avec qui je travaille ont des certifications, d'autres non. Il n'y a pas d'obligation légale en Europe d'avoir telle ou telle certification. Vous savez, dans le contexte de compétition actuel, à qualité égale de produit, c'est le prix qui fait la différence pour un importateur, plutôt que la certification. Pour des raisons de garantie de la traçabilité, notre société a toutefois encouragé les fournisseurs à adopter le standard Eurepgap. Les systèmes de certification tels qu'Eurepgap et BRC ont des qualités indéniables en termes de management, de traçabilité et de compatibilité avec la législation européenne. C'est pourquoi beaucoup de producteurs et exportateurs ont adopté ces standards. **Qu'attendez-vous du programme PIP ?**Je pense que les responsables du programme devraient se rapprocher un peu plus des importateurs : nous pouvons jouer un rôle très important dans la mise en œuvre de bonnes pratiques car nous nous situons juste au milieu de la chaîne de distribution. Beaucoup d'importateurs européens méconnaissent encore le PIP. Il faudrait faciliter la dissémination de l'information auprès d'eux; par exemple mettre à leur disposition une base de données sur la législation européenne sur le site du PIP. Par ailleurs, le COLEACP/PIP devrait exercer des activités de lobbying auprès de l'Union européenne et des gouvernements pour que la législation en matière de LMR soit harmonisée et appliquée de manière uniforme dans tous les Etats membres.

Retour au sommaire

Real IPM parmi les 12 finalistes du World Challenge BBC - Newsweek

Real IPM, au Kenya, est un bureau de consultants spécialisés en lutte intégrée contre les parasites des plantes. C'est un partenaire du PIP qui, depuis plusieurs années, aide les producteurs horticoles kenyans qui le souhaitent à mettre en place des systèmes de contrôle biologique, alternatifs à l'usage de pesticides.

Real IPM a été retenu en avril 2005 parmi les 12 finalistes du World Challenge, une compétition organisée par les médias britanniques BBC (télévision) et Newsweek (magazine). Le World Challenge a pour but de récompenser des individus ou des petites entreprises, actifs dans le domaine de l'environnement, qui ont développé des projets innovants et qui peuvent servir de modèles à d'autres. La BBC tournera des documentaires sur chacun des finalistes, qui seront diffusés à partir d'août 2005.

Plus d'information sur Real IPM : http://www.realipm.com et sur le World Challenge : http://www.theworldchallenge.co.uk

Retour au sommaire

Le PIP a remis la liste complète des demandes de Tolérance Imports à la Commission Européenne

Suite aux résultats du programme d'essais en champs mené par le PIP au cours des deux dernières années sur des cultures produites en ACP, il ressort à ce jour qu'une quarantaine de combinaisons « culture-matière active » requièrent une demande de Tolérance Import (TI)

Le PIP a remis en juin 2005 la liste complète des demandes à la DG SANCO (Santé et Consommateurs) de la Commission Européenne. Cette liste de TI a été soumise aux 25 Etats Membres lors de la réunion du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale, qui s'est tenue à Bruxelles les 14 et 15 juin. Dans les prochains mois, la DG SANCO rassemblera les commentaires des experts et établira, pour les demandes ne nécessitant aucun complément de données, un document qui sera soumis au vote des représentants des Etats Membres, dans le cadre de ce même Comité en octobre 2005.

Retour au sommaire

http:// SUR LE NET

Lutter contre les insectes sans utiliser de pesticides

L'organisation allemande PAN-Germany (Pesticides Action Network) a lancé un nouveau site web intitulé OISAT (Online Information Service for Non-Chemical Pest Management in the Tropics). Le projet OISAT a pour ambition d'être une plate-forme d'informations et de formation à distance à vocation pratique pour lutter contre les insectes dans les pays tropicaux, sans utiliser de pesticides. OISAT Info est un outil d'information en ligne qui propose aux formateurs un accès rapide à une information actualisée sur les techniques préventives et curatives de lutte contre les insectes, en fonction de la saison de récolte des principales cultures et des insectes prédateurs. En s'appuyant sur les réseaux existants de formation dans les pays tropicaux, OISAT vise à apporter aux petits producteurs de ces pays des informations sur les techniques de lutte non chimiques. A terme, les responsables du projet souhaitent développer leur réseau propre d'organisations et de personnes - intitulé OISAT Partner/Network capables d'enrichir en permanence le site et d'encourager la mise en œuvre sur le terrain des méthodes décrites en ligne. Le site est disponible en anglais uniquement.

http://oisat.org/

Retour au sommaire

• **CONTACT**	Pour transmettre vos remarques ou proposer une brève à diffuser dans un prochain numéro
• **ABONNEMENT**	Pour s'abonner à InfoPIP ou abonner un partenaire
• **DESABONNEMENT**	Pour se désabonner d'InfoPIP
• **VERSION TEXTE**	Pour recevoir InfoPIP au format texte (sans images)
• **ENGLISH VERSION**	To receive the newsletter in english
• **ARCHIVES**	Pour lire les numéros précédents d'InfoPIP

InfoPIP, la lettre d'information électronique du Programme Initiative Pesticides, est réalisée avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement.